

Une offre

« Habitat Choisi »

Les logements adaptés proposés se situeront en cœur de ville de Rodez. Un ensemble de 6 appartements dans l'écoquartier Combarel et deux autres appartements rue Bonald. Les logements se décomposeront du T2 au T3. Cette localisation, dans un environnement dynamique répond au concept porté par APF d'une formule d'« habitat dans une société inclusive ». L'habitat, ce n'est pas seulement habiter un logement ou avoir accès à un logement adapté, cela comprend aussi la réponse aux besoins en aide humaine et en soins, l'accessibilité à l'environnement et aux services de proximité.



Contact :

Jean-Michel NICOLAS
Chef de projet habitat—Occitanie

APF France handicap
Délégation Départementale de l'Aveyron
61 impasse de Canaguet—Lot. des cygnes
12 850 Onet-le-Château

Tél. 05.65.78.98.10
Courriel : dd.12@apf.asso.fr

*Ensemble, construisons une
société inclusive et ouverte à tous*



Projet habitat choisi

Pour une inclusion réussie



Lauréat prix
habitat 2017

Présentation du projet :

L'objectif du projet Habitat Choisi est de favoriser le choix de la personne en situation de handicap de vivre dans son propre logement. Le projet vise à offrir un cadre de vie adapté, sécurisant et propice au déploiement d'une vie sociale. Vivre dans son propre logement permet d'organiser librement son emploi du temps et son mode de vie (emploi, sorties, repas, gestes quotidiens, réceptions,...). Un logement adapté c'est bien évidemment l'accessibilité de l'immeuble, des parties communes mais aussi de son environnement afin de permettre l'autonomie la plus complète des personnes en situation de handicap. L'APF milite pour l'accessibilité universelle.

Il s'agit de faciliter l'autonomie quotidienne et sociale des habitants par l'aménagement de logements adaptés à leurs besoins mais surtout par un regroupement géographique permettant une mutualisation des aides humaines.



Le public visé

L'Habitat Choisi s'adresse à toute les personnes vivant avec une déficience motrice avec ou sans trouble associé dont le handicap n'est pas uniquement lié au vieillissement. Il peut s'agir de personnes porteuses d'un handicap congénital ou de l'enfance (paralysie cérébrale, spina bifida, arthrogrypose...), atteintes de maladie évolutive neurologique, neuromusculaire, ostéoarticulaire (sclérose en plaques, polyarthrite, myopathie), victimes d'un Accident Vasculaire Cérébral, d'un Accident de la Voie Publique avec séquelles motrices (hémiplégiques, paraplégiques, tétraplégiques) et/ou neuropsychologiques, cognitifs, de personnes qui passé l'âge de 50 ans malgré un handicap stabilisé ont un besoin d'étayage accru du fait du vieillissement. L'ensemble de ces personnes nécessitant à la fois des aménagements adaptés et des aides humaines d'un niveau horaire important. Il s'agit majoritairement d'adultes vivant seuls, mais aussi de couple ou de famille. Aujourd'hui, ces personnes vivent soit en logement adapté mais excentrées, ce qui limite leurs capacités de vie sociale, soit à domicile avec principalement des aidants familiaux vieillissants, soit en établissement faute de solution ou de logement suffisamment adapté, mais elles aspirent à une vie autonome.



La plus-value du projet : la mutualisation

- Assurer une intervention humaine 24 h/24,
- Renforcer la sécurité,
- Améliorer les conditions de travail des intervenants,
- Inventer la souplesse qui manque aujourd'hui en habitat diffus et pénalise lourdement la vie sociale des intéressés.

Les missions

- La mission principale est d'accompagner et mettre en place un projet de vie à domicile dans un cadre sécurisant. Pour cela s'appuyer sur les dispositifs de droit communs et offrir un accompagnement au domicile qui pourrait se décliner ainsi :
- Sécuriser le maintien à domicile et prévenir les situations complexes,
 - Accompagner la planification des intervenants à domicile et le parcours de soins,
 - Proposer un accompagnement aux apprentissages de l'autonomie à domicile,
 - Proposer un accompagnement à la vie sociale.